

DOC. - A

« L'Algérie, c'est la France »

Tout à coup, le bruit se répand que l'Algérie est à feu et à sang. Faut-il que l'Algérie ferme la boucle de cette ceinture du monde des révoltes depuis 15 ans contre les nations qui prétendent les tenir en tutelle ?

Et bien ! Non, cela ne se passera pas, parce qu'il se trouve que l'Algérie, c'est la France, parce qu'il se trouve que les départements d'Algérie sont des départements de la République française. Partout la loi s'impose et cette loi est française. C'est elle que vous votez parce qu'il n'y a qu'un seul parlement et qu'une seule nation dans les territoires d'outre-mer ; dans les départements d'Algérie et dans la métropole.

D'après une déclaration de François Mitterrand (ministre de l'intérieur) à l'Assemblée nationale,

12 novembre 1954.

DOC. - B

Extrait de l'appel de l'ALN (Armée de Libération Nationale)

"Peuple algérien

Penses à ta situation humiliante de colonisé. Avec le colonialisme, justice, démocratie, égalité ne sont que leurre et duperie. À tous ces malheurs il faut ajouter la faillite de tous les partis qui prétendaient te défendre. Au coude à coude avec nos frères de l'Est et de l'Ouest qui meurent pour que vivent leurs patries, nous t'appelons à reconquérir ta liberté au prix de ton sang (...) Se désintéresser de la lutte est un crime. Contrecarrer l'action est une trahison (...) Dieu est avec les combattants des causes justes, et nulle force ne peut les arrêter, désormais, hormis la mort glorieuse ou la libération nationale. Vive l'armée de libération ! Vive l'Algérie indépendante ! "

le 1er novembre 1954

Témoignage des massacres d'El Halia dans le Constantinois en 1955 (Extraits du témoignage d'une pied-noir, Marie-Jeanne Pusceddu, née à Philippeville en 1938).

Le 20 août, les fellaghas ont fait irruption en cassant la porte à coup de hache. À notre grande stupeur, c'était C..., le chauffeur de taxi, l' « ami » qui avait assisté à mon mariage. Je le revois comme si c'était hier. Il nous a poursuivis de la chambre à la salle à manger, puis dans la cuisine ; nous étions pris au piège. C...avec son fusil de chasse, nous menaçait. Il a immédiatement tiré sur ma pauvre mère, en pleine poitrine, elle essayait de protéger mon petit frère Roland. Elle est morte sur le coup avec Roland dans ses bras, lui aussi gravement atteint. Ma belle-soeur a été tuée dans le dos. Elle gardait son bébé contre le mur, ma jeune soeur Olga s'est jetée, dans une crise d'hystérie, sur le fusil, il a tiré à bout portant, la blessant salement. Il nous narguait avec son fusil. Bravement et affolée, je lui dis : « Vas-y ! Tire ! il ne reste plus que moi ». Il a tiré, j'ai reçu la balle à hauteur de la hanche, je n'ai même pas réalisé et il est parti (...)

Un avion de tourisme est passé au-dessus du village et a donné l'alerte. L'armée est arrivée à 17 heures. Et là, nous sommes rentrés dans la maison pour constater l'horreur. Mon petit frère Roland respirait encore ; il est resté cinq jours dans le coma et nous l'avons sauvé. Malheureusement ma soeur Olga a été violée et assassinée (...) mon cousin a été tué à coup de fourchette (...) mon jeune frère Julien a été également massacré. Treize membre de ma famille ont ainsi été martyrisés, massacrés par le FLN. »

Pour information : le chef de la Wilaya II lance la population civile de plusieurs douars contre les Européens. À El Halia, le massacre de 32 Européens provoque les repréailles de l'armée française accentuant la rupture entre les deux communautés « européenne » et « musulmane ».

Les gouvernements ou du moins certains de leurs membres ferment les yeux sur les méthodes employées et sévissent contre ceux qui mettent l'armée en cause en Algérie. De part et d'autre, on emploie la torture et on liquide les suspects. A partir du massacre des Européens à Philippeville, le 20 août 1955, la répression se durcit. L'envoi en Algérie des " rappelés ", au début de 1956, puis du contingent lance dans la guerre subversive des unités mal préparées et mal encadrées. On y recourt souvent à la torture par l'électricité (la " gégène "), aux sévices corporels les plus graves, et à la " corvée de bois " (exécution sommaire de prisonniers en dehors des enceintes militaires).

L'offensive du terrorisme urbain du FLN, fin 1956-début 1957, à Alger, où des bombes dans les lieux publics provoquent la mort de nombreux civils, amène Guy Mollet, président du conseil, et Robert Lacoste, ministre résidant en Algérie, à donner tous les pouvoirs dans la ville au général Massu, commandant de la 10^e division parachutiste. Il est verbalement incité à utiliser tous les moyens.

Pour découvrir les " poseurs de bombes ", les parachutistes quadrillent Alger et installent des centres d'interrogatoire dans plusieurs villas. La torture y est pratiquée jour et nuit. Les Européens " suspects " ne sont pas épargnés.

En métropole, la réprobation se manifeste. Le livre d'Henri Alleg, directeur du journal communiste Alger républicain, la Question, qui raconte ce qu'il a subi en juin 1957, fait grand bruit malgré les saisies répétées. André Malraux, Roger Martin du Gard et Jean-Paul Sartre lancent un appel solennel au président de la République. François Mauriac, dans son " bloc-notes " de l'Express, condamne avec force, au nom de sa foi, l'emploi de la torture. Pierre-Henri Simon lui fait écho. Claude Bourdet, ainsi que de nombreux intellectuels s'insurgent.

En mai 1957, le général Paris de Bollardière demande à être relevé de son commandement. Dans une lettre à l'Express, il dénonce " l'effroyable danger qu'il y a à perdre de vue, sous prétexte d'efficacité immédiate, les valeurs morales "... Guy Mollet, malgré ses réticences, crée, le 7 mai 1957, une commission de sauvegarde des droits et libertés individuels. Son rapport remis le 14 septembre 1957, est rendu public par le Monde-le 14 décembre.

La torture continue d'être pratiquée dans de véritables "usines" par des détachements spécialisés, les DOP. Malgré l'indignation d'une partie de la presse, les dénonciations précises et répétées de l'historien Pierre Vidal-Naquet, elle est considérée comme inséparable de la guerre révolutionnaire.

L'arrivée au pouvoir du général de Gaulle en 1958 ne mettra pas fin aux abus, même si ces derniers diminuent. Des centaines de milliers d'Algériens sont enfermés dans des camps où les conditions de vie sont souvent déplorables et les sévices fréquents, ainsi que le montre un rapport de la Croix-Rouge internationale publié en janvier 1960.

La torture sera appliquée plusieurs fois dans la lutte contre l'OAS (Organisation de l'armée secrète fondée en 1961 par des militaires des « pieds noirs »s et des militants d'extrême droite opposés à la politique d'indépendance de l'Algérie. ils commettront des nombreux attentats en France et en Algérie).

En métropole, la " gangrène " s'étend dans la police. A l'occasion d'une manifestation interdite du FLN à Paris, une centaine de travailleurs algériens sont torturés et jetés à la Seine, le 17 octobre 1961 et les jours suivants. C'est Maurice Papon, alors préfet de police de Paris qui a autorisé ces exactions. Il n'y aura jamais de véritables sanctions contre les responsables. L'amnistie proclamée à la fin de la guerre empêchera ou interrompra les poursuites.

Jean Planchais, Le Monde, Oct. 1985 (extrait)

DOC. - D

[...] Nous considérons avant tout qu'après des décades de lutte, le mouvement national a atteint sa phase de réalisation. En effet, le but d'un mouvement révolutionnaire étant de créer toutes les conditions d'une action libératrice, nous estimons que, sous ses aspects internes, le peuple est uni derrière le mot d'ordre d'indépendance et d'action et, sous les aspects extérieurs, le climat de détente est favorable pour le règlement des problèmes mineurs, dont le nôtre, avec surtout l'appui diplomatique de nos frères arabo-musulmans. [...]

Pour préciser, nous retraçons ci-après, les grandes lignes de notre programme politique :

But : L'Indépendance nationale par :

- 1) La restauration de l'État algérien souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamiques.
- 2) Le respect de toutes les libertés fondamentales sans distinction de race et de confession.

[...]

Moyens de lutte :

Conformément aux principes révolutionnaires et compte tenu des situations intérieure et extérieure, la continuation de la lutte par tous les moyens jusqu'à la réalisation de notre but. [...]

DOC. - E



Nehru (à gauche) et Ali Jinnah (à droite) négocient l'indépendance et la division de l'Inde avec le gouverneur britannique Lord Mountbatten (au centre). En 1947 Nehru devient le premier ministre de l'Union Indienne tandis que Jinnah joue un rôle important au Pakistan.

Source : By Unknown - <http://topyaps.com/45-must-see-photographs-that-bring-indian-history-back-to-life>, Public Domain, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=35189082>

DOC. - F



Un bulldozer canadien dégage les rues de Caen en 1945

Source : By Not mentioned in source - Conseil Régional de Basse-Normandie / Archives nationales du Canada
<http://www.archivesnormandie39-45.org/specificPhoto.php?ref=p000006>, Public Domain,
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=1868558>

DOC. - G

« Nous n'avons pas oublié que nous fûmes la première colonie à arracher l'indépendance. Notre conviction est que la transition du statut colonial à l'autonomie [l'indépendance] doit être menée à une complète réalisation. »

J.-F. Dulles, Secrétaire d'État des États-Unis, 18 novembre 1953

« La crise du système colonial se manifeste par le puissant essor du mouvement de libération nationale dans les colonies et les pays dépendants (...) L'URSS est le seul vrai défenseur de la liberté et de l'indépendance de toutes les nations, un adversaire de l'oppression nationale et de l'exploitation coloniale sous toutes ses formes. »

A. Jdanov *Rapport sur la situation internationale*, septembre 1947.

DOC. - H

« L'Assemblée générale [de l'ONU] déclare ce qui suit :

1. La sujétion¹ des peuples à une domination et à une exploitation étrangère constitue un déni² des droits fondamentaux de l'homme, est contraire à la Charte des Nations unies (...).
2. Tous les peuples ont le droit de libre détermination ; en vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et poursuivent librement leur développement économique, social et culturel.
4. Il sera mis fin à toute action armée et à toutes mesures de répression (...) dirigées contre les peuples dépendants, pour permettre à ces peuples d'exercer pacifiquement et librement leur droit à l'indépendance complète (...).

Résolution 1514 de l'ONU sur la décolonisation, 12 décembre 1960

1-la sujétion : la soumission

2- un déni : une négation, une violation

DOC. - I



Des Algériens fêtent l'indépendance, le 5 juillet 1962

Source : By Own work, Public Domain, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=2935215>

DOC. - J

[...]

II - DÉCLARATIONS GOUVERNEMENTALES DU 19 MARS 1961 RELATIVES À L'ALGÉRIE

A) DÉCLARATION GÉNÉRALE

Le peuple français a, par le référendum du 8 janvier 1961, reconnu aux Algériens le droit de choisir, par voie d'une consultation au suffrage direct et universel, leur destin politique par rapport à la République française.

Les pourparlers qui ont eu lieu à Evian, du 7 mars au 18 mars 1962 entre le gouvernement de la République et le FLN., ont abouti à la conclusion suivante.

Un cessez-le-feu est conclu. Il sera mis fin aux opérations militaires et à la lutte armée sur l'ensemble du territoire algérien le 19 mars 1962, à 12 heures.

Les garanties relatives à la mise en œuvre de l'autodétermination et l'organisation des Pouvoirs publics en Algérie pendant la période transitoire ont été définies d'un commun accord.

La formation, à l'issue de l'autodétermination d'un État indépendant et souverain paraissant conforme aux réalités algériennes et, dans ces conditions, la coopération de la France et de l'Algérie répondant aux intérêts des deux pays, le gouvernement français estime avec le FLN, que la solution de l'indépendance de l'Algérie en coopération avec la France est celle qui correspond à cette situation. Le gouvernement et le FLN ont donc défini d'un commun accord cette solution dans des déclarations qui seront soumises à l'approbation des électeurs lors du scrutin d'autodétermination.

[...]

DOC. - K



Les soldats français ont arrêtés des combattants de l'ALN

Source : By Unknown - Internet, Public Domain, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=18986510>

DOC- L

	Musulmans	Européens (surtout Français, surnommés les « Pieds noirs »)
Population en 1954 (en millions)	8,5 millions	1 million
Taux de mortalité infantile (en %)	18,1%	4,5%
Taux de scolarisation dans le primaire (en %)	20%	100%
Salaire moyen d'un ouvrier agricole (en francs 1954)	380 francs	1000 francs